

Les Saint Amant...

Suite de l'affaire...

Legoix avait été condamné à verser des dommages et intérêts à Pierre Saint Amant (le père, marié à Philiberthe Potot) et était interdit de séjour à Fleurey. La peine paraît légère... et Legoix, non content de ne pas respecter la sentence, ayant rencontré à Fleurey les deux frères de la victime, les aurait provoqués sciemment, se serait plaint d'avoir été maltraité par eux, ceci malgré les témoins de la rencontre affirmant le contraire. C'est ainsi que Legoix porte plainte auprès du juge de Fleurey, qui, fort justement, ne lui donne pas raison. Aussi en l'absence des deux frères servant dans les armées du roi, il dépose une autre plainte au Présidial de Dijon. Ce dernier condamnera les « suppliants » (les deux frères)... Ce qui est un comble... Il faudra un recours des suppliants auprès du roi pour que l'histoire prenne fin, au bout de cinq ans... Elle nous laisse perplexe sur la justice pratiquée, à l'époque, au Parlement de Dijon...

Le différend Pérard/Saint Amant

Pendant l'absence des frères Saint Amant, partis aux armées, un différend éclata entre Saint Amant père et M. Pérard, conseiller au Parlement de Bourgogne, au sujet d'une parcelle de bois que ce dernier se serait indûment approprié. Voulant créer des ennuis à Saint Amant, qui avait protesté et l'avait accusé de mauvaise foi, il avait prétendu avoir été attaqué, de nuit, par ce dernier, avait même fourni des témoins, en fait de faux témoins... Le curé, d'accord avec les Pérard, avait menacé ses paroissiens, du haut de sa chaire, de les excommunier s'ils ne témoignaient pas. L'excommunication étant chose grave, on imagine facilement la suite de l'affaire... On voit ici que certains membres du clergé n'étaient pas regardants sur les méthodes quand il s'agissait de dépouiller leurs contemporains, au profit de personnages influents...

Les lettres de Bernard de Saint Amant...

Echange de lettres entre Bernard de Saint Amant, dit Colonge- 3ème génération, officier de gendarmerie- à son père Jean Bernard Saint Amant marié à Françoise Nicolas.

Cette période correspond à la guerre de succession d'Autriche (1740-1748), sous Louis XV.

Lettres datées de 1741 et 1744 : Colonge se plaint que le service soit très dur, la nourriture mauvaise, la solde bien maigre. Il demande à son père une aide financière et de lui envoyer un paquet contenant un habit, une veste et deux paires de pistolets. Il souhaiterait que son père intervienne pour lui faire obtenir une pension du roy. Faveur accordée, puisqu'on peut lire la copie d'une lettre d'un certain M. d'Argenson, transmise en 1746 par son père à Colonge : « *Je vous donne avis Monsieur, que le Roy a bien voulu vous accorder une pension de 50 livres sur le Trésor Royal et une de pareille somme à chacun de vos trois frères. Sa majesté a réglé que vous et eux ne jouiront de cette grâce que pendant le temps que vous resterez dans la gendarmerie.* »

On pourrait croire que ces officiers nobles ne pensaient qu'à la guerre et à leur avancement. Mais ce serait oublier qu'ils étaient aussi des ruraux, soucieux de leurs terres. C'est pourquoi dans cette même lettre, il demande des renseignements sur le blé, la vigne. Il s'intéresse aux chevaux, s'inquiète de savoir combien il en reste, propose éventuellement d'en ramener, à la fin de sa campagne, pour remplacer ceux perdus, et dans ce cas recommande de ne pas vendre le foin... Nous sommes loin des préoccupations du soldat !